



MANUEL POUR L'INTRODUCTION D'UNE DÉCLARATION AU PRÉCOMPTE MOBILIER VIA FICHER STRUCTURÉ

Niveau envoi	4
1. TaxPayer	4
2. declarantContact	5
3. Initial, Modification of Cancel	5
Niveau déclaration	6
1. Nouvelle déclaration.....	6
1.1. déclarationType	6
1.2. Income	6
1.2.1. incomeCode.....	7
1.2.2. situationCode	7
1.2.3. couponNumber	8
1.2.4. numberOfStocks	8
1.2.5. wtDebtor	8
1.2.6. debtorPart	9
1.2.7. grossAmount.....	9
1.2.8. deductibleCosts	10
1.2.9. defTaxReserve	10
1.2.10. reservePartners	11
1.2.11. reserveRedCap.....	11
1.2.12. taxableAmount.....	12
1.2.13. rate.....	12
1.2.14. clarificationRate	12
1.2.15. taxAmount.....	12
1.2.16. taxReduction	13
1.2.16.1. conventionRate.....	13
1.2.16.2. numberOfStocks.....	13
1.2.16.3. taxableAmountBeforeReduction.....	14
1.2.16.4. countryCode	14
1.2.16.5. reductionAmount	14
1.2.17. beneficiary	15
1.2.17.1. Identification (belgianCitizen, belgianCompany or foreignPerson)	15
1.2.17.1.1. nature.....	16
1.2.17.1.2. identification	16
1.2.17.1.3. name	16
1.2.17.1.4. givenName.....	16

1.2.17.1.5.	birthdate	16
1.2.17.1.6.	countryCode	17
1.2.17.1.7.	province	17
1.2.17.1.8.	street	17
1.2.17.1.9.	number	17
1.2.17.1.10.	boxNumber	17
1.2.17.1.11.	postalCode	17
1.2.17.1.12.	city	17
1.2.17.2.	numberOfStocks	17
1.2.17.3.	grossAmount	18
1.2.17.4.	taxableAmount	18
1.2.17.5.	taxAmount	18
1.2.17.6.	reductionAmount	18
1.2.17.7.	actualCost ou fixedCost	19
1.2.17.8.	fixedCostRate	19
1.2.17.9.	amountPayed	19
1.2.17.10.	Correction	19
1.2.18.	finalTaxAmount	20
1.3.	totalTaxAmountDue	20
1.4.	attributionDate	21
1.5.	genAssembDate	21
1.6.	stocksType	21
1.7.	totalStocksAmount	22
1.8.	closureDateAccountingYear	22
1.9.	preferredLanguage	22
1.10.	declarationUniqueReference	23
2.	Déclaration annulée	23
3.	Déclaration modifiée	23
Annexes	24

Historique des versions

Date	Révision	Description du changement
19.10.2020	1.0	Version initiale
30.04.2021	1.1	Correction de la description (tax amount et nr of stocks, ...)
06.08.2021	1.2	Ajout du champ « Correction » pour les compensations 2735 + Ajout du « Gross Amount » pour les bénéficiaires + description « TotalStocksAmount ».

INTRODUCTION

Les entreprises ou les personnes introduisant une déclaration au précompte mobilier (PRM) ont deux possibilités d'introduire leur déclaration. La première méthode est de la remplir via les écrans. La seconde méthode est de l'introduire par le biais du fichier xml structuré. Cette dernière méthode demande un peu plus de connaissances techniques ICT et nécessite dès lors une explication supplémentaire.

La description se fera sur base du schéma xsd général où une explication sera donnée sur chaque balise pour savoir quelles données doivent être complétées et dans quel cas le champ doit être rempli ou non.

Directives générales et explications

- Pendant la description du schéma, nous parcourrons l'ensemble d'un fichier xml complet comme il devra apparaître . Les éléments xml sont reproduits en **gras** entre le texte.
- Dans le texte, on fera mention à plusieurs reprises du NN (Numéro national ou numéro de registre national). Cela comprend à chaque fois aussi les numéros BIS.
- BCE : cette abréviation sera utilisée pour le numéro d'entreprise.
- Envoi : À certains endroits, on parlera d'envoi et non de déclaration. Nous faisons cette distinction étant donné que l'on peut envoyer plusieurs déclarations avec un seul fichier structuré pour le même redevable, le fichier xml étant alors désigné comme « envoi ».
- Tous les montants doivent être complétés en centime d'euro sans virgule. Il est donc toujours nécessaire de reprendre les deux premières décimales, même si celles-ci sont « 00 ». Les montants avec une virgule seront toujours rejetés.
 - 10,25 euros est écrit comme « 1025 »
 - 25 euros est écrit comme « 2500 »
- Erreur validation du schéma XSD : rejet de l'envoi total
- Erreur règles de validation « business » ne sont montrées qu'après validation et acceptation de l'envoi et se divisent par niveau de sévérité en 3 groupes :
 - Bloquante = rejet de la déclaration (individuelle). Toutes les erreurs, liées à la présence obligatoire/non autorisée de certains éléments, donnent lieu à une erreur bloquante avec rejet de la déclaration.
 - Avertissement = acceptation de la déclaration (individuelle), statut « accepté avec avertissements ». Il s'agit e.a. d'erreurs de calcul, soumission tardive, information nécessaire manquante, non-concordance de certaines données, etc.
 - Signal = acceptation de la déclaration (individuelle), statut « accepté », les informations erronées sont ignorées. En d'autres termes, c'est comme si elles n'étaient pas présentes. Des erreurs signalétiques sont rares, elles indiquent une erreur ou incongruence possibles mais pas certaines.

1. TAXPAYER

`<nsl:withholdingTaxFile xmlns:nsl="http://withholding.minfin.fgov.be/">`

`<taxPayer>`

Choix :

Soit `<belgianCompany companyNumber="BE0123456789"/>`

Soit `<belgianCitizen nationalNumber="80123012345"/>`

`</taxPayer>`

Champ obligatoire pour toutes les déclarations et est capté au niveau de l'envoi.

Cette balise contient le numéro BCE (companyNumber) ou le NN (nationalNumber) du redevable. Étant donné que l'introduction via MyMinfin est uniquement possible pour les personnes ou les entreprises ayant une identification belge unique, cette balise doit toujours être présente et complétée. L'introduction peut seulement avoir lieu pour un seul redevable à la fois, c'est pourquoi cette balise doit strictement apparaître une seule fois et un choix doit être fait entre NN ou BCE.

companyNumber :

- BCE de l'entreprise
- Format obligatoire :
 - « (BE)0123456789 » : BE (facultatif) suivi par le BCE y compris le « 0 » ; donc, 10 chiffres
 - Pas de point ou d'espace

nationalNumber :

- NN personne
- Format obligatoire :
 - NN
 - Simplement les 11 chiffres
 - Pas de point, d'espace ou de tiret

2. DECLARANTCONTACT

<declarantContact>

<name>Nom**</name>**

<givenName>Prénom**</givenName>**

<phone>numéro de téléphone**</phone>**

<mail>adresse e-mail**</mail>**

</declarantContact>

Dans son ensemble, cette balise est facultative et vise à indiquer les préférences de contact pour chaque envoi. Il s'agit ici uniquement de contacts téléphoniques ou par e-mail. Les coordonnées valent pour l'ensemble de l'envoi et ne peuvent pas être adaptées pour des déclarations individuelles au sein de l'envoi. La correspondance officielle est cependant toujours envoyée au redevable.

Toutes ces balises sont du type string et sont donc des champs de texte libres. Veuillez mentionner uniquement ici les informations demandées. Pour les commentaires, vous pouvez utiliser la balise clarificationRate (voir 1.2.14).

3. INITIAL, MODIFICATION OF CANCEL

Choix :

- **<initialDeclaration>**

...

...

...

</initialDeclaration> peut survenir plusieurs fois

- **<modificationsDeclaration>**

...

...

...

</modificationsDeclaration> peut survenir plusieurs fois

- **<cancellationDeclaration>**

...

...

...

</cancellationDeclaration> peut survenir plusieurs fois

Ici, vous devez déclarer s'il s'agit de l'envoi d'une nouvelle déclaration ou alors de l'envoi d'une modification de déclaration ou encore de l'envoi d'une annulation de déclaration (ou

de plusieurs déclarations le cas échéant). Un envoi peut seulement contenir des déclarations de l'une de ces catégories. Il n'est dès lors pas possible d'envoyer de nouvelles déclarations, des modifications et des annulations dans un même envoi.

Cela signifie que cette balise est obligatoire et peut apparaître à plusieurs reprises (maximum 5000) si elle est toujours du même type.

Pour l'instant seulement la balise <initialDeclaration> est acceptée.

NIVEAU DECLARATION

Toutes les informations précédentes s'appliquent à l'ensemble de l'envoi. Nous passons maintenant aux données applicables à la déclaration individuelle.

1. NOUVELLE DÉCLARATION

1.1. DECLARATIONTYPE

<declarationType>273S</declarationType>

Cette balise doit obligatoirement être remplie et indique pour chaque déclaration individuelle de quel type il s'agit.

Concrètement :

- Un seul choix parmi les valeurs suivantes :
 - 273A_Div : dividendes d'origine belge
 - 273A_Part : participation des travailleurs
 - 273S : droits d'auteur
 - 273 : intérêts et revenus divers à caractère mobilier
- À reprendre minimum 1 x par envoi : un envoi vide sans déclaration ne sera pas accepté

1.2. INCOME

<income>

...

</income>

Élément obligatoire pour tous les types de déclarations qui contiennent des détails par revenu attribué.

Cette subdivision doit permettre de transmettre de manière structurée plusieurs revenus ayant des taux applicables différents dans la même déclaration.

Concrètement :

- Minimum 1 fois par déclaration
- Maximum 5000 fois par déclaration

Dans une déclaration peuvent figurer plusieurs éléments de revenus alors que des taux différents sont d'application pour la même déclaration.

Ou

Dans une même déclaration, plusieurs éléments de revenus peuvent figurer quand des taux différents sont d'application pour ces éléments de revenus.

Pour 273S :

- Les montants pour lesquels on renonce à la perception du précompte mobilier n'apparaissent plus comme poste de déduction et doivent être repris dans un élément de revenu séparé « <income>...</income> » avec un taux d'imposition de 0 %.

1.2.1. incomeCode

<incomeCode>123</ incomeCode >

Cette balise est obligatoire pour le type 273. Cette balise n'est pas autorisée pour 273A_Div, 273A_Part et 273S.

Pour le type 273 :

- Nombre entier de 0 à 999
- Vous devez y remplir un numéro de code comme vous deviez le faire auparavant dans Prm-on-web ou sur le formulaire papier.
- En cas d'absence ou de code inexistant, vous recevrez un message d'erreur bloquant.
- Pour plus d'explication sur les codes voyez annexe 1 ou [Formulaires et documents PRM](#)

Pour 273A_Div, 273A_Part et 273S :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.2.2. situationCode

<situationCode></situationCode>

Cette balise est obligatoire pour le type 273A_Div. Pour 273, 273A_Part et 273S, cette balise n'est pas autorisée.

Pour le type 273 A_Div :

- Nombre entier de 0 à 99
- Vous devez y remplir le numéro de code pour le type de dividende. Il s'agit d'une nouvelle information à des fins statistiques.
- Pour plus d'explication sur les codes voyez annexe 2 ou [Formulaires et documents PRM.](#)

Pour 273, 273A_Part et 273S :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.2.3. couponNumber

<couponNumber></couponNumber>

Cette balise est obligatoire pour 273A_Div et est interdite pour les autres types.

Pour 273A_Div :

- Nous attendons ici la référence du coupon
- Ce champ est alphanumérique et n'est dès lors pas limité à des valeurs numériques

Pour 273, 273A_Part et 273S :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.2.4. numberOfStocks

<numberOfStocks>123456789</numberOfStocks>

Cette balise est facultative pour 273A_Div et est interdite pour les autres types.

Pour 273A_Div :

- À remplir de manière facultative
- Le nombre d'actions auxquelles le dividende a trait
- Champ numérique
- Nombre entier positif

Pour 273, 273A_Part et 273S:

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.2.5. wtDebtor

<wtDebtor>>true</wtDebtor> of <wtDebtor>>false</wtDebtor>

Cette balise est interdite pour 273A_Part et est obligatoire pour les autres types.

Cette balise sert à indiquer quand le débiteur des revenus mobiliers reprend le précompte mobilier.

Pour 273, 273A_Div et 273S :

- Balise obligatoire. L'absence de cette balise donne lieu à un message d'erreur bloquant.
- « false » : situation normale = PRM à charge du bénéficiaire
- « true » : PRM (partiellement) à charge du débiteur

Pour 273A_Part :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.2.6. debtorPart

<debtorPart>12.4567</debtorPart>

Cette balise est interdite pour 273A_Part et est facultative pour les autres types. Elle contient la part du précompte mobilier que le débiteur des revenus mobiliers prend à sa charge (exprimé en %). Si la balise <wtDebtor> a la valeur « true », cette balise est obligatoire. Si le bénéficiaire des revenus prend le précompte mobilier en charge (<wtDebtor> = « false »), dans ce cas, cette balise est superflue.

Concrètement :

- 0
- ≤ 100
- Maximum quatre décimales après la virgule (par exemple : 12.3456)
- Si la balise est absente là où elle est obligatoire, vous recevrez ce message d'avertissement :

DEBTOR_PART_BR_WARNING : « Part du précompte mobilier supportée par le débiteur » : Ce champ (ne) doit être complété (que) si le PRM est pris en charge par le débiteur

ATTENTION :

Si le précompte mobilier est pris en charge par le débiteur pour une partie < 100 (%) seulement des revenus mobiliers, nous vous conseillons d'enregistrer 2 x <income>...</income>, un income pour la part prise en charge par le débiteur et un income pour la part prise en charge par le bénéficiaire.

1.2.7. grossAmount

<grossAmount>123456789</grossAmount>

Cette balise est interdite pour 273A_Part et est obligatoire pour les autres types. Le montant octroyé avant déduction des frais est mentionné en centimes d'euro et sans virgule.

Contenu :

- Nombre entier positif Montant exprimé en centimes d'euro :
 - par exemple 10,25 euros devient « 1025 »
 - Attention ! Pour les montants sans chiffre après la virgule, il faut donc aussi ajouter deux zéros – 25 euros devient « 2500 »

1.2.8. deductibleCosts

`<deductableCosts>123456</deductableCosts>`

Champ facultatif pour les déclarations 273. Champ obligatoire pour les déclarations 273S. Interdit pour les déclarations 273A Part et 273A_Div.

273 :

- Nombre entier positif (y compris « 0 »)
- Montant exprimé en centimes d'euro
- Frais réels ou forfaitaires
- Possible pour les numéros de code 61, 62 et 92

273S :

- Nombre entier positif (y compris « 0 »)
- Montant exprimé en centimes d'euro
- Somme de tous les frais réels et forfaitaires pour tous les bénéficiaires auxquels la déclaration se rapporte. Par bénéficiaire, on ne peut faire aucune combinaison de frais réels et de frais forfaitaires. Au niveau du bénéficiaire, seul un de ces frais déductibles est possible. Étant donné qu'une même déclaration peut se rapporter à plusieurs bénéficiaires, au niveau de cette dernière, la somme doit être faite de tous les frais des bénéficiaires et il peut y avoir le cas échéant une combinaison de frais réels et de frais forfaitaires.

Pour 273A_Div :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

273A_Part :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.2.9. defTaxReserve

`<defTaxReserve>123456</defTaxReserve>`

Champ facultatif pour la déclaration 273A_Div. Pour les autres déclarations, cette balise est interdite.

Pour 273A_Div :

- Nombre entier positif (y compris « 0 »)
- Montant exprimé en centimes d'euro
- Reprise des réserves définitivement taxées

Pour 273, 273A_Part et 273S :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.2.10.reservePartners

<reservePartners>123456</reservePartners>

Champ facultatif pour la déclaration 273A_Div. Pour les autres déclarations, cette balise est interdite.

Champ facultatif spécifiquement pour les déclarations 273A_Div :

- Reprise des réserves taxées au nom des associés
- Nombre entier positif (y compris « 0 »)
- Montant exprimé en centimes d'euro

Pour 273, 273A_Part et 273S:

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.2.11.reserveRedCap

<reserveRedCap>123456</reserveRedCap>

Champ facultatif pour la déclaration 273A_Div. Pour les autres déclarations, cette balise est interdite.

Champ facultatif spécifiquement pour les déclarations 273A_Div :

- Réserves taxées à la suite d'un remboursement du capital social
- Nombre entier positif (y compris « 0 »)
- Montant exprimé en centimes d'euro

Pour 273, 273A_Part et 273S :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.2.12. taxableAmount

<taxableAmount>12345678</taxableAmount>

Cette balise contient le montant imposable final, après déduction des éventuels frais susmentionnés et après éventuel brutage, et est obligatoire pour toutes les déclarations.

- Nombre entier positif (y compris « 0 »)
- Montant en centimes d'euro (N'oubliez pas de reprendre les deux premiers chiffres après la virgule.)

1.2.13. rate

<rate>16.0</rate>

Cette balise contient le taux d'imposition étant d'application pour le PRM et est obligatoire pour tous les types de déclarations.

Concrètement :

- ≥ 0
- < 100
- Maximum quatre décimales après la virgule (par exemple : 12.3456)

1.2.14. clarificationRate

<clarificationRate></clarificationRate>

Il s'agit d'une balise facultative pour toutes les déclarations visant à donner une explication lorsque le taux d'imposition utilisé n'est pas le taux maximum ou le taux standard. Il s'agit d'un champ de texte libre comportant maximum 500 caractères. Pendant le traitement automatique de la déclaration, on ne tient pas compte de ce champ et il n'a pas d'impact sur le statut de la déclaration. C'est uniquement en cas de contrôle manuel que le fonctionnaire compétent peut tenir compte du contenu de ce champ.

1.2.15. taxAmount

<taxAmount></taxAmount>

- Champ obligatoire pour toutes les déclarations
- Montant du précompte pour la déduction éventuelle de la réduction en application des conventions internationales
- Nombre entier positif (y compris « 0 »)
- Montant exprimé en centimes d'euro

1.2.16. taxReduction

<taxReduction>

...

</taxReduction>

Cette balise contient les données relatives aux réductions en application des conventions internationales. Elle est donc facultative pour les déclarations 273, 273A_Div et 273S. Pour les déclarations 273A_Part, cette balise est interdite.

Cette balise contient plusieurs balises. Dans le passé, seul un montant y était demandé. Elle est maintenant étendue à un code de pays, un taux d'imposition appliqué et un montant auquel la réduction a trait.

Différentes conventions internationales peuvent jouer au sein d'une même déclaration pour différents bénéficiaires. C'est pourquoi cette balise peut apparaître à plusieurs reprises.

Pour 273A_Part :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.2.16.1. conventionRate

<conventionRate></conventionRate>

Cette balise est actuellement facultative pour les types de déclaration 273, 273A_Div et 273S. Pour les autres déclarations 273A_Part, cette balise est interdite. Cette balise contient le taux d'imposition applicable selon la convention concernée.

Par exemple, pour les dividendes, la convention préventive de la double imposition avec le Canada détermine un précompte mobilier de 15 % ou de 5 % si le bénéficiaire est une entreprise qui possède directement ou indirectement 10 % du capital. Vous mentionnez un Taux convention « 15 » ou « 5 ».

Concrètement :

- ≥ 0
- ≤ 100
- Maximum quatre décimales après la virgule (par exemple : 12.3456)

1.2.16.2. numberOfStocks

<numberOfStocks></numberOfStocks>

Cette balise est facultative pour les déclarations 273A_Div et contient le nombre d'actions ou de parts sur lequel le taux d'imposition réduit est d'application. Pour les autres types de déclarations, cette balise est interdite.

Pour 273A_Div :

- Le nombre de parts ou actions sur lequel le taux d'imposition réduit est d'application
- Champ numérique

Pour 273, 273A_Part et 273S :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.2.16.3. `taxableAmountBeforeReduction`

<taxableAmountBeforeReduction></taxableAmountBeforeReduction>

Cette balise est obligatoire pour les déclarations 273, 273A_Div et 273S si un élément « taxRéduction » est présent ; elle contient le montant sur lequel le taux d'imposition réduit est d'application. Pour les déclarations 273A_Part, cette balise est interdite.

Concrètement :

- Nombre entier positif
- Montant exprimé en centimes d'euro

1.2.16.4. `countryCode`

<countryCode></countryCode>

Cette balise est obligatoire pour les déclarations 273 et 273A_Div et est facultative pour les déclarations 273S si un élément « taxRéduction » est présent ; elle contient le code de pays pour lequel la convention internationale est en vigueur. Pour les déclarations 273A_Part, cette balise est interdite.

Déclarations 273, 273A_Div et 273S :

- Code de pays = code ISO à deux lettres en capitales

Pour 273A_Part :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.2.16.5. `reductionAmount`

<reductionAmount></reductionAmount>

Cette balise est obligatoire pour les déclarations 273, 273A_Div et 273S si un élément « taxRéduction » est présent ; elle contient le montant de la réduction. Pour les déclarations 273A_Part, cette balise est interdite.

Concrètement :

- Nombre entier positif
- Montant exprimé en centimes d'euro
- Montant de la réduction par rapport au montant au taux d'imposition normal (en vigueur pour le « Income »)

1.2.17.beneficiary

<beneficiary>

...

</beneficiary>

Cette balise doit obligatoirement être complétée pour les déclarations 273S, où elle remplace l'annexe « acquéreurs », et est facultative pour les déclarations 273 et 273A_Div. Elle contient les données des bénéficiaires et leurs revenus recueillis. Pour les déclarations 273A_Part, cette balise est interdite.

L'élément <beneficiary> contient plusieurs balises, dont l'identification et les montants doivent obligatoirement être remplis pour un 273S. Les autres données sont facultatives.

La composition de cette balise est principalement basée sur les données qui étaient déjà demandées par le passé.

1.2.17.1. Identification (belgianCitizen, belgianCompany or foreignPerson)

<identification>

- Soit <belgianCompany companyNumber="(BE)0123456789"/>
- Soit <belgianCitizen nationalNumber="01010100100"/>
- Soit <foreignPerson>
</foreignPerson>
</identification>

Cette balise est obligatoire pour chaque bénéficiaire.

On utilise ici de préférence l'identification unique belge (balises <belgianCompany> et <belgianCitizen>).

Les entreprises et personnes étrangères (numéros Bis) disposant d'une identification unique belge peuvent aussi être identifiées de cette manière.

Pour les bénéficiaires identifiables sur la base de l'identification unique belge, nous n'avons pas besoin de données supplémentaires relatives aux personnes ou aux entreprises.

Pour les personnes et entreprises sans identification unique belge (ou dont l'identification unique n'est pas connue), on doit utiliser la balise <foreignPerson>. Dans cette balise, nous demandons des informations supplémentaires pour pouvoir identifier le bénéficiaire. Pour les adresses, nous suivons la logique usuelle en Belgique.

Les rubriques suivantes (1.2.17.1.1. à 1.2.17.1.12.) sont uniquement d'application pour les bénéficiaires sans identification unique belge.

1.2.17.1.1.nature

<nature>Citizen</nature> of <nature>Company</nature>

Cette balise indique si le bénéficiaire est une personne ou une entreprise et a deux valeurs possibles pour cette raison.

1.2.17.1.2.identification

<identification></identification>

Cette balise est destinée à l'éventuel numéro d'identification unique non belge (par exemple, le numéro d'identification fiscale international (NIF)). Cette balise n'est pas obligatoire.

1.2.17.1.3.name

<name></name>

Cette balise est obligatoire pour tous les bénéficiaires et contient le nom de l'entreprise ou le nom de famille de la personne.

1.2.17.1.4.givenName

<givenName></givenName>

Cette balise contient le prénom du bénéficiaire s'il s'agit d'une personne physique. Cette balise n'est pas obligatoire, mais donne un avertissement si elle manque pour une personne physique.

1.2.17.1.5.birthdate

<birthdate>YYYY-MM-DD</birthdate>

Cette balise contient la date de naissance du bénéficiaire si cela concerne une personne physique ou la date de création s'il s'agit d'une personne morale/entreprise. Cette balise n'est pas obligatoire.

1.2.17.1.6.countryCode

<countryCode></countryCode>

Cette balise contient le code ISO à 2 lettres du domicile du bénéficiaire. Cette balise n'est pas obligatoire.

1.2.17.1.7.province

<province></province>

Cette balise peut contenir la province ou l'entité fédérée au sein du pays. Cette balise n'est pas obligatoire.

1.2.17.1.8.street

<street></street>

Cette balise contient le nom de la rue de l'adresse. Cette balise n'est pas obligatoire.

1.2.17.1.9.number

<number></number>

Cette balise contient le numéro de maison. Cette balise n'est pas obligatoire.

1.2.17.1.10. boxNumber

<boxNumber></boxNumber>

Cette balise contient le complément au numéro de maison si d'application. Cette balise n'est pas obligatoire.

1.2.17.1.11. postalCode

<postalCode></postalCode>

Cette balise contient le code postal. Cette balise n'est pas obligatoire.

1.2.17.1.12. city

<city></city>

Cette balise contient le nom de la ville ou de la commune. Il s'agit aussi de la dernière balise pour l'identification du bénéficiaire. Cette balise n'est pas obligatoire.

1.2.17.2. numberOfStocks

<numberOfStocks></numberOfStocks>

Cette balise est facultative pour les déclarations 273A_Div et contient le nombre d'actions ou de parts pour le bénéficiaire. Pour les autres types de déclarations, cette balise est interdite.

Pour 273A_Div :

- Le nombre d'actions ou de parts pour le bénéficiaire
- Champ numérique

Pour 273, 273A_Part et 273S :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.2.17.3. `grossAmount`

`<grossAmount>300000</grossAmount>`

Cette balise concerne le bénéficiaire et indique le montant mis à disposition par bénéficiaire.

1.2.17.4. `taxableAmount`

`<taxableAmount>12345</taxableAmount>`

Cette balise contient le montant imposable pour la déduction des frais. Cette balise est obligatoire pour les déclarations 273S.

Concrètement :

- Nombre entier positif (y compris « 0 »)
- Montant exprimé en centimes d'euro

1.2.17.5. `taxAmount`

`<taxAmount>1234</taxAmount>`

Cette balise contient le montant du précompte pour la déduction de la réduction en application des conventions internationales. Cette balise est obligatoire pour les déclarations 273S.

Concrètement :

- Nombre entier positif (y compris « 0 »)
- Montant exprimé en centimes d'euro

1.2.17.6. `reductionAmount`

`<reductionAmount></reductionAmount>`

Cette balise est facultative et contient la réduction en application de la convention internationale pour le bénéficiaire.

Concrètement :

- Nombre entier positif (y compris « 0 »)
- Montant exprimé en centimes d'euro

1.2.17.7. `actualCost` ou `fixedCost`

`<actualCost></actualCost>` ou `<fixedCost></fixedCost>`

Ces balises sont spécifiquement prévues pour les déclarations 273S et il est obligatoire de faire un choix entre les deux balises si celles-ci sont d'application. Le montant peut être égal à 0 euro. Ces balises ne peuvent pas être présentes pour les autres déclarations et un message d'erreur bloquant sera donné.

Pour la déclaration 273S :

- Nombre entier positif (y compris « 0 »)
- Montant exprimé en centimes d'euro aussi pour les frais forfaitaires.
- Frais réels ou forfaitaires pour ce bénéficiaire. 1 des deux est obligatoire (à indiquer via un « choice element »), mais le montant peut être 0 euro.
- Une combinaison de frais réels et forfaitaires n'est pas possible.

Pour 273, 273A_Div et 273A_Part :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant

1.2.17.8. `fixedCostRate`

`<fixedCostRate></fixedCostRate>`

Ces balises sont spécifiquement prévues pour certaines déclarations 273S mais ne sont pas encore utilisées. À l'avenir, ces informations serviront à calculer automatiquement le montant imposable et le PRM à payer.

1.2.17.9. `amountPayed`

`<amountPayed></amountPayed>`

Cette balise est présente pour toutes les déclarations et obligatoire pour les déclarations 273S. Cette balise est prévue pour le montant PRM payé pour le bénéficiaire donné.

Concrètement :

- Nombre entier positif (y compris « 0 »)
- Montant exprimé en centimes d'euro

1.2.17.10. `Correction`

`<ns0:correction>`

<ns0:correctionDetails>

<ns0:monthPeriod>03</ns0:monthPeriod>

<ns0:yearPeriod>2021</ns0:yearPeriod>

<ns0:correctionAmount>500000</ns0:correctionAmount>

</ns0:correctionDetails>

</ns0:correctionDetails>

- Champ facultatif pour la déclaration de 2735 droits d'auteur
- Ce champ est utilisé lorsqu'il existe un système de compensation dans une déclaration ultérieure.
- Le mois, l'année et le montant imposable de chaque calcul doivent être renseignés. Si deux mois ou plus sont indemnisés, cela doit être fait séparément pour chaque mois.
- Il ne peut y avoir de compensation que pour le même bénéficiaire.
- Le précompte mobilier ne peut jamais devenir négatif pour le bénéficiaire, par déclaration.
- La compensation ne peut être effectuée qu'au cours de la même année civile.

Contenu correctionAmount :

- nombre entier positif
- en centimes d'euro :

Par exemple, 10,25 euros devient « 1025 ».

Veuillez noter ! Pour les montants sans chiffres après la virgule, il faut également ajouter 2 zéros – 25 euros devient « 2500 »

1.2.18. finalTaxAmount

<finalTaxAmount>123456</finalTaxAmount>

- Champ obligatoire pour toutes les déclarations
- Montant total du PRM dû, donc, après déduction des éventuelles réductions en application des conventions internationales du montant du précompte.
- Nombre entier positif (y compris « 0 »)
- Montant exprimé en centimes d'euro

Cette balise clôture la balise de groupe « <income> ».

1.3. TOTALTAXAMOUNTDUE

<totalTaxAmountDue></totalTaxAmountDue>

Cette balise contient la somme de toutes les balises <finalTaxAmount> pour la déclaration concernée. Dans le cas où il n'y a qu'un seul <income>, la somme est égale à son <finalTaxAmount>.

Cette balise est obligatoire pour tous les types de déclarations.

Concrètement :

- Nombre entier positif (y compris « 0 »)
- Montant exprimé en centimes d'euro

1.4. ATTRIBUTIONDATE

<attributionDate>2019-01-01</attributionDate>

Cette balise contient la date d'octroi et est obligatoire pour tous les types de déclarations.

Structure : AAAA-MM-JJ

1.5. GENASSEMBDATE

<genAssembDate>2019-01-01</genAssembDate>

Cette date est spécifiquement demandée pour les types 273A_Div lorsque la date d'octroi est différente de la date de l'assemblée générale.

Pour le type 273A_Div :

- Structure : AAAA-MM-JJ
- Date de l'assemblée générale
- Optionnel

Pour les types 273, 273A_Part, 273S :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.6. STOCKSTYPE

<stocksType>1</stocksType>

Pour 273A_Div :

- Optionnel
- Nombre entier positif de 1 à 6. D'autres valeurs engendreront un message d'erreur non bloquant.
- Codes possibles :
 - « 1 » = art. 18, al. 1er, 1° : Dividendes ordinaires
 - « 2 » = art. 18, al. 1er, 2° : Remboursement de capital
 - « 3 » = art. 18, al. 1er, 2°bis : Remboursement de primes d'émission ou autres montants

- « 4 » = art. 18, al. 1er, 2° ter : Distribution totale ou partielle ou acquisition d'actions ou parts propres
- « 5 » = art. 18, al. 1er, 3° : Constructions juridiques
- « 6 » = art. 18, al. 1er, 4° : Requalification des intérêts en dividendes

Pour les types 273, 273A_Part, 273S :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.7. TOTALSTOCKSAMOUNT

<totalStocksAmount>123456 </totalStocksAmount>

Pour 273A_Div :

- Optionnel
- Montant total des dividendes versés
- Nombre entier positif
- En centimes d'euro :
 - Par exemple, 10,25 euros deviennent "1025".
 - Attention ! Pour les montants sans chiffres après la virgule, il faut ajouter 2 zéros - 25 euros deviennent '2500'.

Pour les types 273, 273A_Part, 273S :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.8. CLOSUREDATEACCOUNTINGYEAR

<closureDateAccountingYear>2019-01-01</closureDateAccountingYear>

Balise obligatoire pour les déclarations 273A_Div. Cette balise contient la date de clôture de l'exercice comptable.

Pour les types 273, 273A_Part, 273S :

- Cette balise ne peut pas être présente. La présence de cette balise donnera lieu à un message d'erreur bloquant.

1.9. PREFERREDLANGUAGE

<preferredLanguage>nl</preferredLanguage>

ou **<preferredLanguage>fr</preferredLanguage>**

ou **<preferredLanguage>de</preferredLanguage>**

Cette balise est facultative pour tous les types de déclarations et peut contenir la langue de préférence. Par cette langue de préférence, on tiendra uniquement compte du fait que la

personne introduisant la déclaration a le droit de choisir sa langue pour communiquer avec l'autorité fédérale.

1.10. DECLARATIONUNIQUEREFERENCE

<declarationUniqueReference>12345</declarationUniqueReference>

Chaque déclaration doit obtenir un numéro de suivi unique au sein d'un même envoi. Ce numéro sera aussi utilisé ultérieurement par l'administration en cas de communication pour faire référence à cette déclaration spécifique d'un envoi donné.

Concrètement :

- nombre entier positif
- 0
- < 100000

Fin de la déclaration : **</initialDeclaration>**

Après cette balise, suit une nouvelle <initialDeclaration> ou la déclaration est clôturée : **</withholdingTaxFile>**

2. DÉCLARATION ANNULÉE

Les annulations doivent se faire via une demande au centre de gestion du PRM compétent. Ils vont examiner la demande et exécuter l'annulation si elle s'avère justifiée.

Vous pouvez voir le statut mis à jour pour une déclaration annulée dans l'aperçu de MyMinfin.

3. DÉCLARATION MODIFIÉE

Nous examinons le besoin de pouvoir modifier ou corriger une déclaration. Pour l'instant, vous devez pour ces cas également vous adresser au centre de gestion du PRM compétent. Ils vont examiner la demande et effectuer la correction si elle s'avère justifiée.

Vous ne pouvez pas voir le statut mis à jour pour une déclaration corrigée dans l'aperçu de MyMinfin.

La correction se fait via annulation et réintroduction de la déclaration.

ANNEXES

Annexe 1 CODES REVENUS 273

Consultez la dernière version sur notre site

[Accueil](#) > [Entreprises](#) > [Impôt des sociétés](#) > [Précomptes](#) > [Précompte mobilier](#) > Formulaires et documents

Annexe 2 CODES SITUATION 273A DIV

Consultez la dernière version sur notre site

[Accueil](#) > [Entreprises](#) > [Impôt des sociétés](#) > [Précomptes](#) > [Précompte mobilier](#) > Formulaires et documents